



Bars sans tabac



Voilà sept mois que les nuages se sont dissipés dans le bistrot de Habib Ben Salah



DES BARS SANS FUMÉE ? CA EXISTE DÉJÀ À LYON

Après l'Irlande et l'Italie, la France sera peut-être le prochain pays à interdire totalement de fumer dans les bars et restaurants. Certains établissements lyonnais ont déjà pris le pli. Lyon chez moi a fait le point au Masséna dans le quartier de la Part-Dieu afin de connaître leurs motivations et les réactions de leurs clients.

« Un bar doit être un lieu d'échange et de bien-être, qui offre à tous une ambiance conviviale ». Partis de ce constat, Habib Ben Salah et son associé Franck Rozet ont décidé de rendre leur bar-restaurant non fumeur. « Avant, en hiver, il y avait ici un nuage pas possible » se souvient le patron. « Ce n'était bon ni pour les clients, ni pour mes employés, ni pour moi. » Puis, il a entendu qu'en Irlande la consommation de tabac était interdite. « Je me suis dit : le Masséna sera le prochain ! ». C'est chose faite depuis le 1^{er} octobre dernier. Quelles ont été les réactions des clients ?

« Nous les avons préparés de longue date » raconte Habib Ben Salah. En effet, depuis le 2 mai 2004, soit presque un an et demi avant, un tableau affichait chaque jour le compte à rebours à la craie. Et les clients suivaient. « Si on oubliait, les gens disaient : tu ne nous as pas enlevé de jour aujourd'hui » se souvient le patron. C'était alors l'occasion de discuter avec la clientèle, composée de 80 % de consommateurs de tabac. Certains tenaient des propos très durs, n'hésitant pas à parler de racisme envers les fumeurs. « Ils ne reconnaissent pas le fait qu'ils nuisent à autrui, prétendant qu'ils ne font de mal qu'à eux-mêmes », explique Habib Ben Salah. Et de faire remarquer cette distinction : « Les fumeuses sont plus accros que les fumeurs ! Une fois je me suis même fait insulter par une femme enceinte à qui j'ai demandé d'éteindre sa cigarette. Quand je dis à une femme qu'ici c'est non-fumeur, elle part, même si elle a déjà été servie. Un homme ne ferait pas ça ».

Plus le jour fatidique approchait, plus les clients lui disaient : « tu sais qu'on va partir, qu'on ne va pas revenir ». Puis le 1^{er} octobre, un samedi, ils étaient tous là pour vérifier. Aujourd'hui, six mois plus tard, les anciens clients viennent toujours. La seule clientèle que le Masséna ait perdue est celle que son patron qualifie de "café-clope-pipi", soit les clients du matin. « Ils fumaient trois à quatre cigarettes pour un café, puis allaient aux toilettes. Ils squattaient. J'ai dû économiser des centaines de mètres cubes d'eau depuis », rigole-t-il.

En échange, l'établissement a gagné de nouveaux clients : tout d'abord ceux qui viennent par sympathie pour soutenir l'initiative, puis tous ceux qui, pendant la pause déjeuner prenaient juste un sandwich et le mangeaient dans le centre commercial tout proche, faute de table non enfumée. « Aujourd'hui, ils viennent au Masséna et mangent un plat chaud sur place » explique Habib Ben Salah.

Le patron du Masséna est content du pas qu'il a franchi : « Mes trois employés apprécient aussi ». Pourtant ils sont tous fumeurs. « Ils ont droit à un lieu de travail sain ». Et de se plaindre des syndicats de restaurateurs qui, d'après lui, remonteraient leurs adhérents, au lieu de jouer le jeu, en prétendant que l'interdiction de tabac nuirait à la profession. Pas au Masséna en tout cas, où le chiffre d'affaires a depuis fait un bond de 30 % !

Michael Augustin

— INTERVIEW

BIENTÔT EN FRANCE UNE INTERDICTION TOTALE DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS ?

Parmi nos voisins européens, de plus en plus restreignent la consommation de tabac dans les bars et restaurants. Bientôt aussi la France ? Lyon chez moi a demandé à Yves Bur, le député à l'origine de la proposition de loi interdisant toute fumée dans les lieux publics.

Lyon chez moi (LCM) : Quel bilan tirez-vous de l'application de la loi Evin, 15 ans après son entrée en vigueur ?

— Yves Bur (YB) :

Dans le cadre des nombreux débats que suscite la lutte contre le tabagisme, tout

le monde s'accorde aujourd'hui sur un point : la loi Evin est une excellente loi mais elle n'est pas appliquée.

Cependant, si 15 ans après, une bonne loi n'est toujours pas appliquée c'est qu'il doit y avoir un problème ! En fait la loi est inapplicable car sa mise en œuvre est trop complexe. Dans le même temps, la France a ratifié, le 24 octobre 2004, la convention-cadre de l'OMS dont l'article 8 concerne expressément la protection contre l'exposition à la fumée et du tabac.

LCM : Belgique, Espagne, Irlande, Italie etc, la liste des pays interdisant la consommation de tabac dans les lieux publics ne cesse de s'allonger. Quelle leçon tirez-vous des expériences menées dans ces pays-là ?

— YB : Devons-nous rester sur le côté du chemin alors que tous ces pays européens renforcent leur législation ? Après avoir été d'avant-garde dans le domaine de la lutte contre le tabagisme, allons nous être le dernier à légiférer sur cette question prioritaire de santé publique ? Dans tous les pays où est appliquée l'interdiction de fumer, les restaurants, discothèques et autres lieux de loisirs n'ont rien perdu en convivialité. Le scénario est à chaque fois le même. Avant l'entrée en vigueur, les professionnels sont réticents et très hostiles et annoncent des énormes baisses de chiffres d'affaires et de fréquentation. Puis, une fois la loi appliquée, on constate qu'il n'en est rien. Beaucoup voient même arriver une nouvelle clientèle ravie de pouvoir profiter de lieux sans fumée. En Irlande et en Espagne, plus de 90 % de la population plébiscitent ces interdictions. Alors pourquoi la France ne pourrait-elle faire pareil ?

LCM : Après le report de toute nouvelle mesure, décidé par le Premier Ministre, quels soutiens parlementaire et ministériel conservez-vous et quelle chance donnez-vous encore à votre initiative ?

— YB : Cette initiative aboutira car elle correspond à l'aspiration profonde d'une grande majorité de Français. Elle aboutira car elle correspond à un mouvement profond de l'ensemble de nos partenaires européens. De plus, cette proposition a permis à un grand nombre de personnes de prendre conscience des termes du débat. Que doit-on privilégier ? La santé de tous ou le tiroir caisse de quelques-uns ? Les lois ne sont appliquées que si elles sont comprises quant à leur objectif et à leurs modalités de mise en œuvre. La protection contre le tabagisme passif répond à ces deux critères. D'une part, il s'agit de protéger tout le monde sans chercher à faire une distinction selon les opportunités économiques et sans laisser croire qu'il y aurait des différences dans la dangerosité du produit en fonction des lieux. D'autre part, il faut éviter les exceptions qui sont source de confusions et donnent à penser que la règle n'est pas la même pour tous. C'est une aspiration profonde que de vouloir vivre dans un environnement de meilleure qualité. Dans ce combat, ceux là même qui reculent le moment de la mise en œuvre de la décision se font indirectement les soutiens de cette initiative car ils reconnaissent eux-mêmes le problème et la nécessité du changement.

LCM : Une dernière question personnelle : Avez-vous déjà fumé et si oui, à combien de temps remonte votre dernière cigarette ?

— YB : Je suis un fumeur occasionnel, la dernière remontant à quelques années. L'exercice de ma profession - je suis chirurgien-dentiste - m'a très vite prouvé toutes les conséquences néfastes et dangereuses du tabagisme pour l'organisme. Cependant, je comprends parfaitement la dépendance que cela engendre. C'est précisément parce que je souhaite aider les personnes qui le désirent à se libérer de leur addiction que je n'ai cessé de prendre des initiatives parlementaires en ce sens au cours des dernières années. Les derniers sondages révèlent que près de 60 % des fumeurs approuvent l'interdiction totale.